

18/3°) PISCINE du BARACHOIS (Fonctionnement)

Le MAIRE. - La piscine d'eau de mer qui est en cours de construction sera probablement terminée fin Juillet.

Nous devons donc prévoir son éclairage et le personnel nécessaire.

Quant à la gestion financière, je me propose de donner à la piscine un caractère autonome.

Il demande à M. LEJEUNE, Architecte communal, de bien vouloir donner des renseignements à l'Assemblée.

Après avoir entendu les explications de M. LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à recruter le personnel nécessaire (maître-nageur - assistants - caissier etc...) pour le bon fonctionnement de la piscine.